

Fiche sur les transports routiers à destination du Royaume Uni (prévention de l'immigration clandestine) :

Pour faire face au problème de l'immigration clandestine, le Royaume Uni a mis en application en avril 2000 une loi qui prévoit le paiement d'une amende maximale de £ 2.000 par passager clandestin, à l'encontre des transporteurs dans les véhicules desquels ont été découverts des passagers clandestins à leur entrée sur la zone de contrôle ou le territoire britannique.

La législation britannique fait obligation aux transporteurs d'utiliser un « système efficace » pour protéger leurs véhicules. Les mesures à prendre et les procédures à suivre sont décrites dans une brochure intitulée « Prévention des passagers clandestins - Code de bonne conduite ».

C'est seulement en appliquant un « système efficace » que les sanctions pourront être évitées au cas où des passagers clandestins seraient transportés.

Le « système efficace » porte sur trois points distincts :

- Sécurité du véhicule

Tous les véhicules, soit bâchés, soit à flancs rigides, doivent être sécurisés. Cadenas, plombs et cordes de bâches doivent être robustes et maintenus en bon état de fonctionnement.

- Contrôle du véhicule

Les contrôles visant à s'assurer que la sécurité du véhicule n'a pas été violée doivent être effectués après chaque arrêt. Un contrôle final doit être effectué immédiatement avant de pénétrer dans la zone de contrôle britannique située à Calais, Coquelles ou Dunkerque ou, pour les véhicules passant par d'autres ports, avant la montée sur le ferry à destination du Royaume Uni. Les conducteurs eux-mêmes sont responsables de l'exécution du contrôle final. Se fier au seul contrôle des autorités ne constitue pas un argument contre une amende.

- Documents à bord du véhicule

Un document détaillant le système mis en place pour empêcher une intrusion doit être présent dans le véhicule. Les conducteurs doivent être en possession d'une liste de contrôles (« check-list ») qu'ils doivent remplir aux moments appropriés.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de : UK Immigration Service - CPCAUI, Status Four - 3 Nobel Drive - Harlington, Middlesex - UNITED KINGDOM - UB3 5EY

Tel. 0044 (0)20 8745 6006 - Fax. 0044 (0)20 8745 5922

e-mail : civilpenaltyunit@homeoffice.gsi.gov.uk

ou en visitant le site Internet du Home Office (Ministère de l'Intérieur britannique) à : www.ind.homeoffice.gov.uk